

Optimisation de la mobilisation des ressources budgétaires intérieures au Burkina Faso. Quel taux de pression fiscale ?

Koudtanga Jean Marie SOURWEMA

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)

Email : jmsourwema@gmail.com

Résumé : L'étude part du constat de la faiblesse du taux de pression fiscale et du ralentissement actuel du rythme de la croissance économique et détermine empiriquement le taux de pression fiscale optimal dans un sentier de croissance économique (croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel) à travers le modèle de Scully et le modèle quadratique. En partant d'une analyse croisée du taux de croissance du PIB réel et du taux de pression fiscale, l'étude révèle que la performance fiscale est sensible à la conjoncture économique et que la faiblesse du taux de pression fiscale traduit une augmentation moins rapide des recettes fiscales par rapport au PIB nominal. En utilisant des données sur la période 1961-2015, le taux de pression fiscale optimal de l'économie burkinabé maximisant la croissance estimé est de 24,5%. A ce taux de taxation, le taux de croissance du PIB réel se situerait autour de 10,2%. Les résultats montrent que le Burkina Faso dispose d'une économie à potentiel fiscal pouvant lui permettre de respecter le critère de convergence de l'UEMOA relatif au taux de pression fiscale fixé à 20% minimum.

Mots clés : taux de pression fiscale - croissance économique - ressources budgétaires - critères de convergence.

Classification J.E.L. : E62 – H21 – O23

Optimizing the mobilization of domestic budgetary resources in Burkina Faso. What tax rate?

Abstract: *The study is based on the observation of the low tax rate and the current slowdown in the pace of economic growth and empirically determines the optimal tax burden in a path of economic growth (growth of the real Gross Domestic Product (GDP) through the Scully model and the quadratic model. Starting from a cross-analysis of the growth rate of real GDP and the tax rate, the study reveals that tax performance is sensitive to the economic situation and that the low tax rate reflects a slower growth in tax revenues relative to nominal GDP. Using data for the period 1961-2015, the optimal tax burden rate of the Burkinabe economy maximizing the estimated growth is 24.5%. At this tax rate, the growth rate of real GDP is around 10.2%. The results show that Burkina Faso has an economy with fiscal potential that could enable it to comply with the WAEMU convergence criterion relating to the minimum tax rate set at 20%.*

Keywords: *Tax rate, economic growth, budgetary resources, WAEMU convergence criterion*
J.E.L. Classification : *E62 – H21 – O23*

1. Introduction

Dans la théorie économique la fiscalité joue une triple fonction : financière, économique et sociale (Musgrave, 1959). De par sa fonction financière, le système fiscal doit être en mesure de lever les ressources nécessaires au financement des activités entreprises par l'Etat. La fonction économique quant à elle, se sert de la politique fiscale comme instrument de régulation de l'activité économique à travers la pression fiscale. Ainsi, l'Etat peut accorder des mesures incitatives aux contribuables afin de relancer la consommation, l'investissement et l'emploi. Enfin, de par sa fonction sociale, la fiscalité permet d'assurer une certaine équité sociale en procédant à une redistribution des revenus.

Toutes ces trois fonctions posent la problématique de mobilisation des ressources par l'Etat aux fins économiques et sociales. La politique fiscale, à travers les recettes budgétaires, est un instrument de développement car elle permet de réaliser des investissements, de créer des emplois et de booster la croissance en associant l'effort du privé.

Les ressources budgétaires de l'Etat se composent des ressources extérieures et des ressources intérieures. Au Burkina Faso, les ressources extérieures représentent 6,3% du PIB nominal et celles intérieures 11,3% du PIB nominal sur la période 1985-2015 (DGEP, 2016).

Au regard de l'importance des ressources intérieures et de la fiscalité dans les budgets des Etats membres, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont retenu parmi les critères de convergence, le taux minimum de pression fiscale de 20% du PIB nominal

En effet, l'acte additionnel N°1/2015/CCEG/UEMOA instituant le nouveau pacte de convergence entre les Etats membres de l'UEMOA a été adopté en janvier 2015 en remplacement du pacte adopté en 1999. Ce nouveau pacte fait passer le critère de convergence relatif au taux minimum de pression fiscale (critère de second rang) de 17% à 20% avec pour horizon de convergence l'année 2019. Ce taux traduit au minimum l'effort de prélèvement des ressources fiscales attendues des Etats membres et qui est censé réduire leur dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, irréguliers par nature et inadaptés à la planification du développement.

Le débat porte aussi sur la perception des politiques fiscales par les agents économiques. En effet, les attitudes d'anticipation et d'adhésion des agents conditionnent la réussite des politiques annoncées par l'Etat. Un Etat crédible au regard de ses annonces de politiques fiscales atteindrait plus la cible que s'il ne l'était pas (Muth, 1961).

Le Burkina Faso est depuis une dizaine d'années dans une approche de modernisation de la gestion des finances publiques à travers l'automatisation des procédures (existence de logiciels) et la révision des textes portant sur les procédures.

Au niveau fiscal, l'approche unité de recouvrement adoptée au plan institutionnel et organisationnel a constitué un cadre incitatif important pour l'accroissement du rendement fiscal.

En dépit de ces réformes, le taux de pression fiscale est faible et reste en deçà de la norme de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO qui est de 20%. En effet, après une période de forte performance de mobilisation des ressources avec un taux de pression fiscale de 16,4% en 2013, le taux est revenu à 15,2% en 2014 et a chuté à 14,2% en 2015 (PNDES, 2016). On observe au cours de la même période un ralentissement du rythme de la croissance économique, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 4% en 2014 et 2015 soit nettement en-dessous de la moyenne de 6% enregistrée au cours de la décennie précédente (DGEP, 2016). Ce ralentissement du rythme de la croissance a eu un impact sur les finances publiques, avec notamment une baisse des recettes intérieures.

Au regard de ces faits, quel est le taux de pression fiscale optimum accélérateur de croissance ? Le Burkina Faso peut-il respecter le nouveau critère de convergence de l'UEMOA relatif au taux de pression fiscale à l'horizon 2019 ?

Afin d'apporter une réponse à ces questionnements, l'article se fixe pour objectif de déterminer le niveau de pression fiscale optimum nécessaire pour un pays en développement, qu'est le Burkina Faso, afin de dynamiser sa croissance économique.

Ainsi, nous supposons que le faible niveau de croissance économique impacte négativement le niveau de la pression fiscale.

L'article commence par une revue théorique et empirique, présente les modèles à estimer et les résultats des estimations du taux de pression fiscale optimal et s'achève par des orientations de mobilisation des ressources fiscales sur la période 2016-2020.

2. Revue théorique et empirique

La pression fiscale définit l'importance relative des prélèvements fiscaux dans l'économie nationale. Elle est une grandeur macroéconomique, dans la mesure où elle est en relation avec la « croissance économique », à travers la mobilisation de nombreuses variables économiques comme la consommation, l'investissement, l'épargne, le déficit public, la dette publique, etc. Le taux est défini par rapport au PIB (Produit Intérieur Brut) et traduit l'effort de recouvrement des recettes par l'Etat pour faire face à ses charges. Il convient de distinguer la « pression fiscale » de la « charge fiscale », qui exprime la même idée, mais qu'au niveau microéconomique.

Le niveau de développement économique est l'une des variables les plus explicatives du taux de pression fiscale. Cette évidence empirique confirme l'idée simple selon laquelle, plus un pays est riche et plus il peut consacrer une part de sa richesse à la fiscalité. Avec le développement, s'accroissent non seulement les besoins en infrastructures mais aussi les systèmes de protection sociale d'où la nécessité de lever de recettes fiscales conséquentes.

L'Etat a deux options possibles pour assurer le développement. Il peut opter soit, pour une stratégie de maximisation des recettes, soit pour une stratégie de maximisation de la croissance (Davidsson, 2012). Le lien entre la croissance et la fiscalité reste entier.

Empiriquement, des auteurs ont tenté d'établir le lien entre les prélèvements fiscaux et la croissance et à déterminer les seuils optimaux.

Le débat sur le développement endogène a longtemps porté sur les sources de financements et le rôle de la politique budgétaire dans le financement des actions de développement. Les ressources propres et les recettes fiscales en particulier sont des substituts à la dette publique et sont de meilleurs moyens de financement des actions de l'Etat. Quelle relation existe-t-il entre la politique fiscale et la croissance économique ?

Arthur Laffer a avancé lors d'un dîner en 1974 que « trop d'impôt tue l'impôt ». Il illustre l'idée par une courbe en forme de U inversé qui indique qu'il existe un niveau optimal d'imposition pour une économie donnée. Le message associé à la courbe de Laffer est que les recettes fiscales n'augmentent pas nécessairement avec le taux d'imposition. Le financement des dépenses publiques donne lieu à une courbe en cloche entre le taux d'imposition et la recette fiscale. Cette courbe suggère le taux de pression fiscale où les recettes fiscales sont maximales.

Barro (1990) va approfondir le raisonnement de Laffer en associant le taux d'imposition au taux de croissance. Ainsi, il va considérer un modèle de croissance avec dépenses publiques productives pour montrer l'existence d'une courbe de Laffer entre le taux d'imposition et le taux de croissance économique. Cette courbe indique que, jusqu'à un certain seuil d'imposition, la politique fiscale encourage la croissance, mais au-delà de ce seuil elle génère des externalités négatives qui retardent la croissance.

Harberger A.C. (1962) estime que la politique fiscale peut aussi affecter la productivité marginale du capital en provoquant un détournement des investissements privés des secteurs productifs, lourdement imposés, vers les activités assujetties à une fiscalité plus avantageuse mais ayant une productivité faible. La politique fiscale peut freiner la croissance de la productivité globale du travail et du capital en réduisant les activités de recherche, d'innovation et de développement.

Pour Skinner (1987), lorsque le taux d'imposition sur les revenus est trop élevé, les agents économiques réduisent leur offre ou leur temps de travail et consacrent plus de temps aux activités de loisir. Cette idée est soutenue par les nouvelles théories de la croissance pour lesquelles, la fiscalité agit sur l'offre de travail et le progrès technique, facteurs endogènes de la croissance qui dépendent du comportement des agents économiques et qui déterminent le taux de croissance (Romer et Romer, 2007). Poussé à l'extrême, ce raisonnement implique que les agents cesseraient de travailler si le taux d'imposition était de 100%.

Dans les faits, pour ce qui est du Burkina Faso, les taux d'imposition sur les revenus, notamment l'impôt sur les sociétés (27,5%) et l'impôt unique sur les traitements et salaires (au plus 25%) sont dans des proportions mesurées (DGI, 2016). Aussi, le taux de pression fiscale de 2015 (14%) en est illustratif (DGEP, 2016) car il reste inférieur à la norme communautaire de 17% au minimum (pacte de convergence de 1999).

Engen et Skinner (1996) expliquent que des taxes élevées peuvent affecter le stock de capital physique directement en décourageant l'investissement privé. Ces auteurs argumentent qu'une augmentation du fardeau fiscal pourrait entraîner des multiples détours empruntés pour éviter les taxes et une floraison de l'économie souterraine. L'évasion et la fraude fiscales ambiantes au Burkina Faso ne peuvent être expliquées par ces faits eu égard au taux de pression fiscale actuelle mais il serait judicieux avant toute conclusion d'apprécier l'équité et la justice de tous devant l'impôt.

Les travaux de Scully ont permis de déterminer le taux de pression fiscale optimal pour différents pays. Scully (1991) met évidence l'existence de relation entre le taux de taxation et le niveau de la croissance économique. Scully (1996) met en évidence l'existence d'une relation en U- inversé dans le cas de la Nouvelle Zélande sur la période 1927-1994. Il trouve que le taux de taxation qui maximise le taux de croissance est d'environ 20% du PIB.

En utilisant des données annuelles de 1950 à 1995, Scully (1998) estime le taux de pression fiscale optimal pour les Etats-Unis à 21% et à 25,2% pour le Royaume- Uni.

Scully (1998) en s'intéressant à un échantillon de pays développés (Etats-Unis, Danemark, Royaume-Uni, Italie, Suède, Finlande, Nouvelle Zélande) sur la période 1927-1995 (période d'économie de transition pour ces pays) montre qu'en moyenne le taux optimal d'imposition est de 20% et varie de 16,6% à 25,2%. Il utilise un modèle de taxation qui révèle directement le seuil optimal de taxation lorsque les dépenses de l'Etat sont exclusivement financées par les ressources fiscales.

En général le taux de croissance optimale est moins élevé que celui de la pression fiscale. Le choix est donné d'opter entre l'estimation d'un taux de croissance optimale et l'estimation d'un taux de pression fiscale optimal.

Keho (2010) aboutit à une estimation du taux de pression fiscale qui se situe entre 21,1% et 22,3% du PIB pour la Côte d'Ivoire en utilisant le modèle de Scully et le modèle quadratique. L'AMAO (2011) a déterminé les efforts fiscaux des pays de la CEDEAO à partir des estimations fiscales de frontière stochastique au cours de la période 2000 à 2010. Les résultats montrent que tous les pays de la CEDEAO sont en deçà de leurs capacités fiscales, même s'il y a des différences dans la magnitude à travers le type d'impôt et les pays.

Nous avons opté dans cet article, pour l'optimisation des ressources budgétaires intérieures, de déterminer le taux de pression fiscale optimal. Le modèle de Scully et le modèle quadratique sont déployés à cet effet.

3. Spécification des modèles d'analyse

3.1. Modèle de Scully

La fonction de production sous forme Cobb Douglas est décrit comme suit :

$$Y_t = a(G_{t-1})^b[(1 - T_{t-1})Y_{t-1}]^c \quad (1)$$

$Y(t)$ est le niveau de production dans l'économie au temps t , G_{t-1} est la dépense publique consacrée à la production des biens publics en $t-1$, T est le taux de la taxe et Y_{t-1} est le niveau de production au temps $t-1$.

L'expression $(1-T_{t-1})Y_{t-1}$ s'interprète comme le volume des biens privés produits après taxation au temps $t-1$.

La dépense publique peut être financée par les taxes (T), la dette (D) et l'émission monétaire (S).

$$G = T * Y_{t-1} + D + S \quad (2)$$

Le financement de G par la dette et l'émission de la monnaie occasionne des coûts représentés par les taux d'intérêt i et le taux d'inflation ii .

L'expression (1) devient :

$$Y_t = a(T_{t-1}Y_{t-1} + D + S - (i + ii)*(D + S))^b [(1 - T_{t-1})Y_{t-1}]^c \quad (3)$$

Nous savons que les coûts de la dette et de l'émission de la monnaie sont plus élevés que le revenu que celles-ci procurent $(i+ii)*(D+S) > D+S$.

Ainsi, le gouvernement ne va pas poursuivre des sources de financement "non-optimal" comme la dette et l'émission de la monnaie et va privilégier l'option de produire les biens publics par les taxes, $G_{t-1} = T_{t-1}Y_{t-1}$.

L'équation (3) devient :

$$Y_t = a(T_{t-1}Y_{t-1})^b [(1 - T_{t-1})Y_{t-1}]^c \quad (4)$$

En prenant le logarithme, la forme de l'équation (4) devient

$$\log(Y_t) = \log(a) + b \log(T_{t-1}Y_{t-1}) + c \log[(1 - T_{t-1})Y_{t-1}] \quad (5)$$

Le taux de pression fiscale optimal est obtenu par la différentiation de (5) par rapport à T .

$$\frac{\partial \log(Y)}{\partial T} = \frac{b}{T} = \frac{c}{1-T} \quad (6)$$

La résolution de (6) donne le taux de taxation optimal :

$$T^* = \frac{b}{b+c} \quad (7)$$

Ce taux représente le taux de taxation du PIB conduisant à une maximisation du taux de croissance.

L'estimation empirique du taux de pression fiscale optimal se fera à partir de l'équation (8).

$$\log(Y_t) = \log(a) + b \log(T_{t-1}Y_{t-1}) + c \log[(1 - T_{t-1})Y_{t-1}] + \xi_t \quad (8)$$

3.2. Modèle quadratique

Ce modèle est adapté pour modéliser une relation des variables ayant une forme en U inversé. Ce modèle complète celui de Scully, nous spécifions une relation polynomiale de degré deux entre le taux de croissance g_t et le taux d'imposition T_t .

$$g_t = \alpha + \beta T_t + \gamma T_t^2 + e_t \quad (9)$$

e_t est un terme d'erreur. Le taux de pression fiscale qui maximise le taux de croissance économique est donné par :

$$T^* = -\beta/2\gamma \quad (10)$$

Au-delà de T^* le fardeau fiscal devient dommageable à la croissance économique. Ce modèle est indiqué pour déterminer le niveau optimal d'imposition en lien avec le taux de croissance (Barro, 1990).

4. Présentation et analyse des résultats

4.1. Description et analyse statistique des données

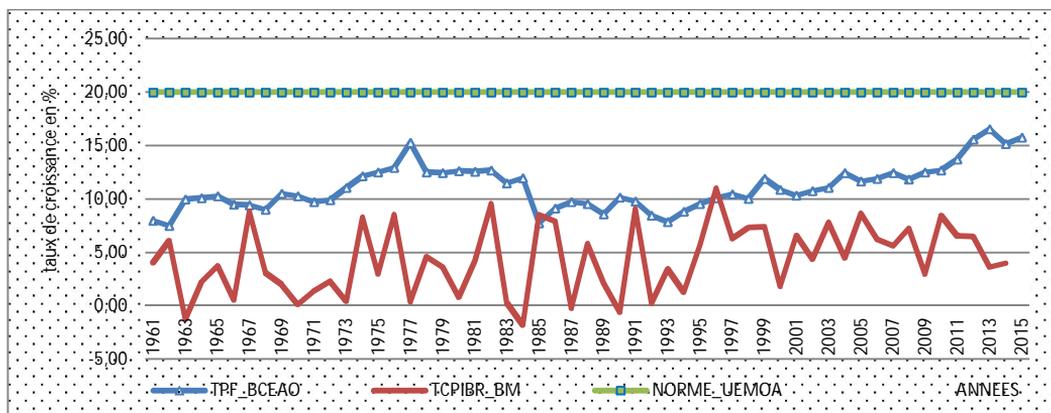
Les données utilisées dans cette étude sont de fréquence annuelle et couvrent la période 1961-2015. Elles portent sur le taux de pression fiscale qui exprime le rapport entre les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB nominal. Les données sur les recettes fiscales et le PIB nominal proviennent de la Direction de la prévision et de l'analyse macroéconomique (DPAM) et de l'Annuaire statistique de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les données sur le PIB réel sont tirées des *Indicateurs de Développement dans le Monde* ou *World Development Indicators* de la Banque Mondiale (2016).

Le taux de pression fiscale est l'indicateur le plus couramment utilisé pour apprécier le niveau de mobilisation des recettes publiques d'un pays ou d'un ensemble de pays. Son analyse permet d'apprécier dans quelle mesure une politique plus active de mobilisation fiscale pourrait permettre de dégager des ressources publiques supplémentaires.

Deux caractéristiques essentielles du prélèvement fiscal, à savoir son niveau et son degré d'instabilité qui déterminent la capacité d'une économie à financer de façon durable les dépenses publiques, paraissent importantes. L'analyse temporelle du taux de pression fiscale permet d'identifier un espace de recettes inexploité ou, au contraire, un espace pleinement exploité.

L'analyse de la courbe du taux de croissance du PIB réel montre que celui-ci a été marqué par une instabilité sur la période 1961-2015. Le taux de croissance du PIB réel sur cette période a fluctué autour d'une moyenne de 4,37%. L'amplitude de cette instabilité a été beaucoup plus forte sur les trois premières décennies (1961-1999) avec un taux moyen de 3,87%. Toutefois, cette amplitude s'est sensiblement amoindrie sur la période 2000-2015 avec une tendance du taux de croissance à la hausse (graphique 1). Le taux de croissance moyen du PIB réel sur la période 2000-2015 est de 5,66%.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance économique et du taux de pression fiscale au Burkina Faso



Source : Auteur à partir des données

Quant au taux de pression fiscale, il a évolué de façon contrastée et est resté en deçà de la norme communautaire minimale de 17% du pacte de convergence de 1999. Sur la période de forte instabilité du taux de croissance du PIB réel (1961-1999), le taux de pression fiscale, hormis le pic observé en 1977, est demeuré généralement faible et constant autour de 10%. A partir de 2000, où l'instabilité du taux de croissance de PIB réel est moindre, le taux de pression fiscale connaît une tendance à la hausse avec un pic en 2013 (16,6%). Toutefois, on observe une légère baisse entre 2014 et 2015 consécutive à la crise socio-politique que le pays a traversée. La moyenne du taux de pression sur la période 2000-2015 est de 12,85%.

Cette analyse croisée du taux de croissance du PIB réel et du taux de pression fiscale révèle que la performance fiscale est sensible à la conjoncture économique. De même, la faiblesse du taux de pression fiscale traduit une augmentation moins rapide des recettes fiscales par rapport au PIB nominal. Ce qui signifie que les montants annuels de recettes fiscales recouvrées se sont toujours situés en dessous des potentialités qu'offre la base fiscale. En d'autres termes, il existerait un espace des ressources publiques inexploité, du fait probablement de la conjugaison de facteurs affaiblissant le niveau du recouvrement. Font parties entre autres de ces facteurs, les insuffisances de la politique (code des impôts et livre de procédures fiscales, code des investissements et autres régimes particuliers de fiscalité) et les lacunes de l'organisation administrative.

4.2. Estimation du modèle quadratique

L'estimation de la forme quadratique (Annexe 7.1) de la relation entre le taux de croissance et le taux d'imposition donne les résultats suivants :

$$g_t = 0,614 + 56,606 * T_t - 198,583 * T_t^2 + e_t$$

(p=0.9561) (p=0.7713) (p=0.8112) Prob(F-statistic)=0.872679

Dans cette équation les valeurs entre parenthèses sont les probabilités associées au *t-statistic*. Tous les coefficients apparaissent non significatifs car ces probabilités

associées sont supérieures au seuil critique de 10%. Le modèle quadratique n'est donc pas adapté pour appréhender le taux de pression fiscale optimal pour le Burkina Faso. L'allure ascendante de la courbe du taux de pression fiscale sur la période de l'étude ne présente pas une forme parabolique ce qui justifie la non-adéquation du modèle.

4.3. Estimation du modèle de Scully

Les résultats de l'estimation du modèle de Scully (Annexe 7.2) sont reportés dans l'équation suivante :

$$\log(y_t) = 0,748 + 0,243 \log(T_{t-1}y_{t-1}) + 0,751 \log[(1 - T_{t-1}) y_{t-1}] + e_t$$

(p=0.0000) (p=0.0005) (P=0.0000)

$$R^2 = 0.996588 \quad \bar{R}^2 = 0.996454 \quad DW = 2.020289 \quad \text{Prob(F-statistic)} = 0.000000$$

Dans cette équation, les valeurs entre parenthèses sont les probabilités associées au t-statistiques. Tous les coefficients apparaissent significatifs car les probabilités associées sont inférieures au seuil critique de 1%. Les tests sur le terme d'erreur ne révèlent aucun problème de spécification (Annexes 7.3 ; 7.4 ; 7.5 et 7.6).

A partir de ce modèle de Scully validé par les tests économétriques, le taux de pression fiscale est obtenu par :

$$T^* = \frac{b}{b + c} = \frac{0,243}{0,243 + 0,751} = 0,245 = 24,5\%$$

Le taux de pression fiscale optimal de l'économie burkinabé se situe à 24,5%. Ce taux signifie que l'Etat peut prélever 24,5% des richesses créées sur le territoire national sans porter préjudice à la croissance économique du pays. Le niveau des prélèvements fiscaux et le niveau du PIB réel ont été en dessous de ce qu'ils auraient été si le taux d'imposition optimal avait été en vigueur sur la période d'analyse.

En effet, les estimations montrent que le taux de croissance du PIB réel optimum devrait se situer en moyenne autour de 10,2% soit une différence de 5,83 points de pourcentage comparativement au taux de croissance effectif réalisé sur la période de l'étude (4,37%).

Le taux de pression fiscale optimal de 24,5% est compris dans la fourchette des taux de pression fiscale optimaux obtenu par Scully (16,6% ≤ t ≤ 25,2) sur des données de durée similaire. Le taux optimal obtenu par la présente étude diffère de celui obtenu par le ministère de l'économie et des finances (MEF) en 2014 (29,1%) qui a porté sur des données d'une quarantaine d'années. L'intervalle de la période d'étude pourrait expliquer cette différence. Le taux de pression fiscale du MEF (2014) n'est pas inclus dans l'intervalle des taux optimaux de Scully (1998) et reste non optimal.

Le taux de pression fiscale optimal obtenu est largement au-dessus de l'objectif communautaire relatif au taux de pression fiscale. Il est de 4,5 points de pourcentage au-dessus de la norme communautaire minimale de 20%.

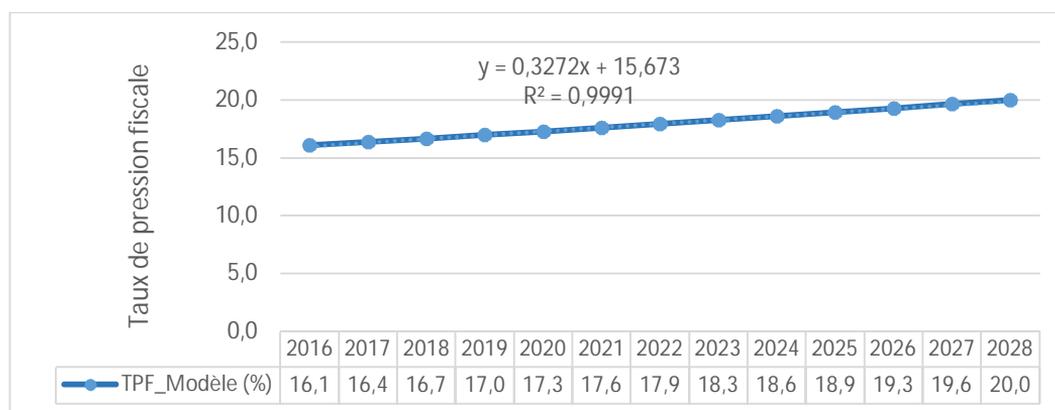
Par ailleurs, le taux de pression fiscale optimal obtenu par cette étude sur le Burkina Faso (24,5) est supérieur à celui de la Côte d'Ivoire (22,3%) et proche de celui du Royaume-Uni (25,2%, Scully, 1995). Ouattara (2015), montre que le taux de pression fiscale effectif (TPF) a évolué largement en deçà du potentiel fiscal (PF) et que l'effort fiscal (EF) au Burkina Faso est négatif sur la période 1971 à 2013 (*excepté les années 1971, 1999 et 2004*). On peut donc affirmer que le Burkina Faso n'arrive pas à mobiliser tout le potentiel fiscal que lui offre la structure de son économie. Ces résultats attestent que l'économie burkinabé dispose du potentiel fiscal nécessaire pour mobiliser des ressources fiscales correspondantes à la norme communautaire.

Cette contreperformance de mobilisation des ressources fiscales peut trouver sa source dans la structure de l'économie marquée par, une prédominance de contribuables du secteur informel, un secteur agricole non fiscalisé, une fraude et une évasion fiscales dues à l'incivisme. Ce fait s'explique aussi par la fausse perception des contribuables du fardeau fiscal dû à la pluralité des impôts et taxes (conséquence du système cédulaire), par le faible investissement des recettes fiscales dans l'économie et le poids des exonérations.

4.4. Projections des recettes sur la période 2016-2020

Sur la base tendancielle des recettes fiscales actuelles, toute chose égale par ailleurs, le Burkina Faso devrait atteindre la norme communautaire de convergence en 2028. En effet, si aucune action n'est entreprise par les autorités burkinabé, le pays doit encore attendre douze (12) ans avant d'espérer atteindre la norme communautaire minimale de 20%.

Graphique 2 : Projection du taux de pression fiscale



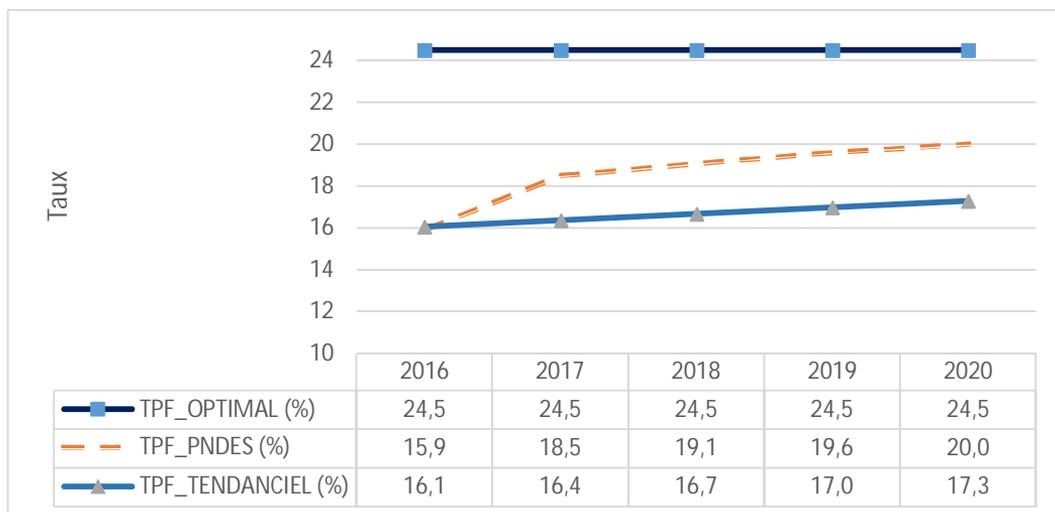
Source : Auteur à partir des données

L'Etat du Burkina Faso, dans le cadre du Plan National pour le Développement Economique et Social (PNDES), s'est fixé pour objectif d'atteindre la norme communautaire minimale de 20% de taux de pression fiscale à l'horizon 2020. Cela suppose au préalable que des mesures idoines soient prises pour atteindre cet objectif.

Comme le montre le graphique 3, hormis l'année 2016, les objectifs annuels de taux de pression fiscale du PNDES, sur les cinq ans de sa mise en œuvre, sont au-dessus des taux de pression fiscale projetés sur la base des tendances actuelles de recouvrements. Les autorités pourraient gagner huit ans pour le respect de la norme communautaire avec le taux de croissance moyen projeté de 7,7% entre 2016 et 2020 largement au-dessus du taux de croissance moyen du PIB réel (4,37%) de la période d'étude. L'effort de croissance supplémentaire poursuivi entre 2016 et 2020 est de 3,33 points de pourcentage du PIB réel.

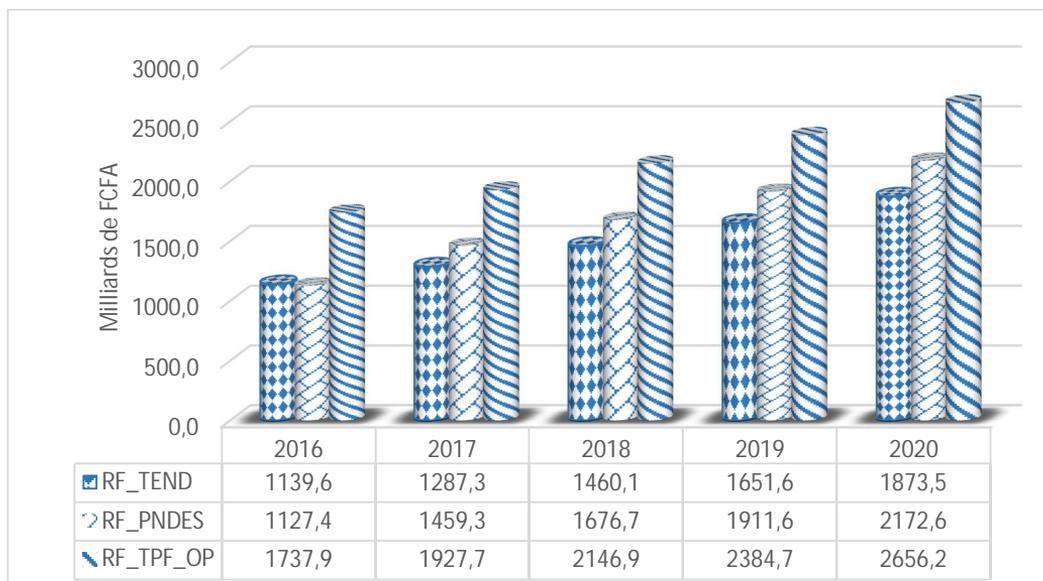
Par ailleurs, en tenant compte du taux de pression fiscale optimal de 24,5%, le respect des objectifs du PNDES contribuera à réduire les pertes de recettes fiscales sur les cinq années comparativement aux projections tendancielles.

Graphique 3 : Analyse comparée des taux de pression fiscale



Source : Auteur à partir des résultats des estimations

En partant de l'hypothèse du PIB nominal visé par le PNDES, les projections des recettes fiscales à partir des trois taux de pression fiscale (taux tendanciel, taux PNDES et taux optimal) montrent que les projections de recettes fiscales du PNDES restent inférieures à celles faites à partir du taux de pression fiscale optimum. Les objectifs fixés par le PNDES occasionneraient des pertes de recettes sur la période de l'ordre de 2 506 milliards soit une perte annuelle moyenne de 501,2 milliards.

Graphique 4 : Projections des recettes

Source : Auteur à partir des résultats des estimations

Ce résultat illustre les efforts à fournir en termes de mobilisation des recettes pour atteindre le taux de pression fiscale optimal sur la période du plan. Néanmoins les gains en recettes fiscales du PNDES, hormis 2016, par rapport aux recettes fiscales tendanciennes sont en moyenne de 2% du PIB nominal par an et traduit une baisse des pertes fiscales.

En considérant les recettes fiscales projetées à base du taux de pression fiscale optimal, le Burkina Faso recouvrerait approximativement le volume des recettes attendues en 2020 en 2018 soit un gain de deux ans et une atteinte de la norme communautaire avant 2020.

Pour l'atteinte de ces performances ambitieuses projetées, des réformes profondes et des mesures adaptées devraient être entreprises sur la période 2016-2020.

5. Conclusion

Les résultats obtenus à partir du modèle de Scully montrent l'existence d'un seuil de prélèvements fiscaux à ne pas dépasser. Ce seuil est le taux de pression fiscale optimal qui est de 24,5% du PIB. Les taux actuels d'imposition sont largement en dessous de ce taux, ce qui explique les contre-performances en termes de croissance et de recettes fiscales. Ces résultats attestent les possibilités et les marges existantes en matière d'amélioration du niveau de la croissance économique et du recouvrement des recettes fiscales pour respecter la norme communautaire de convergence relative au taux de pression fiscale minimal de 20% à l'horizon 2019.

Ainsi, les actions suivantes devraient être entreprises afin d'atteindre la norme communautaire :

- réaliser des investissements structurants porteurs de croissance ;
- fiscaliser le secteur agricole et lutter contre les niches fiscales ;
- renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des régies de recettes (Douanes et Impôts) ;
- améliorer les performances de mobilisation des recettes (opter pour un système d'office de recettes et instituer un impôt général sur les revenus) ;
- rationaliser les exonérations fiscales et autres avantages fiscaux.

Mais, si rien n'est fait, le Burkina Faso devrait atteindre la norme communautaire de convergence à l'horizon 2028.

Cette étude a certes des insuffisances quant à l'appréciation du fardeau fiscal sous l'angle macroéconomique, mais donne des résultats sur le potentiel fiscal et l'effort fiscal à fournir pour l'atteinte du taux de pression fiscal optimum. L'atteinte de ce taux se fera graduellement au cours du temps à partir d'une économie en croissance soutenue où chaque agent paie l'impôt en fonction de sa faculté contributive.

La présente étude pourrait être enrichie à partir d'une analyse microéconomique basée sur le calcul de la charge fiscale par secteur d'activités à partir des taux marginaux d'imposition fiscale. Aussi, l'on pourrait déterminer un niveau de taxation optimal différencié selon les types d'impôts et taxes ce qui conduirait à des aménagements fiscaux ciblés afin que chaque agent économique contribue effectivement aux recettes fiscales.

6. Références bibliographiques

- AMAO (2011), Effort fiscal dans les pays de la CEDEAO. Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest Freetown, décembre 2011.
- BCEAO (2016), Annuaire Statistique Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest 2015.
- Banque Mondiale (2016), *World Development Indicators*. No. 4, pp. 617-642.
- Barro, R. J. (1990), Government Spending in a Simple Model of Endogenous Growth. *Journal of Political Economy*, Vol. 98, No. 5, S103–S125.
- Davidsson, M. (2012), Optimal Growth Taxation. *Research in World Economy* Vol. 3, No. 1.
- DGEP (2016), Instrument automatisé de prévision, Direction Générale de l'Economie et de la Planification, juin 2016.
- DGI (2016), Recueil de textes fiscaux. Direction Générale des Impôts du Burkina Faso
- Engen E.M. et Skinner, J. (1996), Taxation and Economic Growth. *National Tax Journal*, Vol. 49,

- Harberger, A. C. (1962), The Incidence of the Corporation Income Tax. *Journal of Political Economy*, Vol. 70, No. 3 (June), pp. 215–40.
- Keho, Y. (2010), Détermination d'un taux de pression fiscale optimal en Côte d'Ivoire. BUPED N°04/2009.
- MEF (2014), Evaluation des performances du recouvrement des recettes fiscales au Burkina Faso. Ministère de l'Economie et des Finances
- Musgrave, R. A. (1959), *The Theory of Public Finance*. New York: Mc Graw-Hill.
- Muth, J. (1961), Rational Expectations and the Theory of Price Movements, *Econometrica*.
- Ouattara, A. (2015), Etude de la pression fiscale au Burkina Faso : Analyse de l'impact des variables structurelles. Mémoire COFEB, BCEAO.
- PNDES, (2016). Plan national de développement économique et social, 2016-2020. Burkina Faso.
- Romer, C.D. et Romer, D.H. (2007), The Macroeconomic Effects of Tax Changes: Estimates Based on a New Measure of Fiscal Shocks, NBER Working Paper, No. 13264, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- Scully, G. (1991), Tax Rates, Tax Revenues and Economic Growth. Policy Report No. 98, Dallas, TX: National Center for Policy Analysis.
- Scully, G. (1995), The growth tax in the United States. Kluwer Academic Publishers, *Public Choice* 85 71-80.
- Scully, G. (1996), Taxation and economic growth in New Zealand. *Pacific Economic Review*, 169-177.
- Scully, G. (1998), Unfinished reforms: Taxation and economics growth in New Zealand. *Journal of Private Enterprise*, 92-114
- Skinner, J. (1987), Taxation and Output Growth: Evidence from African Countries. NBER Working Paper No. 2335, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.

7. Annexes

7.1. Résultat du modèle quadratique

Dependent Variable: G
 Method: Least Squares
 Date: 07/14/16 Time: 23:32
 Sample (adjusted): 1961 2014
 Included observations: 54 after adjustments

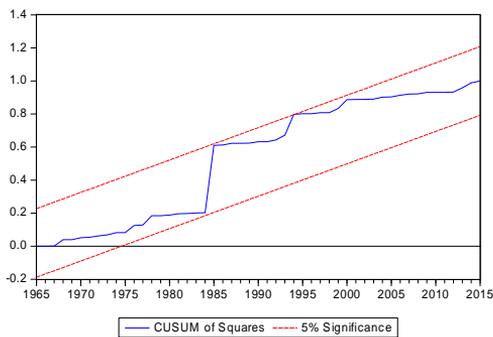
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.614679	11.12095	0.055272	0.9561
T	56.60694	193.7215	0.292208	0.7713
T ²	-198.5834	827.1110	-0.240093	0.8112
R-squared	0.005326	Mean dependent var		4.365254
Adjusted R-squared	-0.033680	S.D. dependent var		3.239931
S.E. of regression	3.294040	Akaike info criterion		5.276059
Sum squared resid	553.3857	Schwarz criterion		5.386558
Log likelihood	-139.4536	Hannan-Quinn criter.		5.318675
F-statistic	0.136551	Durbin-Watson stat		2.204270
Prob(F-statistic)	0.872679			

7.2. Résultat de l'estimation du modèle de Scully

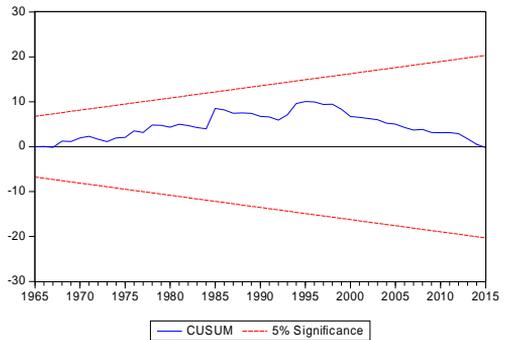
Dependent Variable: LOG(PIB)
 Method: Least Squares
 Date: 07/14/16 Time: 23:14
 Sample (adjusted): 1962 2015
 Included observations: 54 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.748680	0.166741	4.490071	0.0000
LOG(T(-1)*PIB(-1))	0.243243	0.065723	3.701043	0.0005
LOG((1-T(-1))*PIB(-1))	0.751345	0.069443	10.81959	0.0000
R-squared	0.996588	Mean dependent var		6.417906
Adjusted R-squared	0.996454	S.D. dependent var		1.514790
S.E. of regression	0.090203	Akaike info criterion		-1.919549
Sum squared resid	0.414968	Schwarz criterion		-1.809050
Log likelihood	54.82782	Hannan-Quinn criter.		-1.876934
F-statistic	7447.687	Durbin-Watson stat		2.020289
Prob(F-statistic)	0.000000			

7.3. Test de CUSUM carré



7.4. Test de CUSUM



7.5. Test d'Hétéroscédasticité des erreurs

Heteroskedasticity Test: ARCH

F-statistic	0.050786	Prob. F(1,51)	0.8226
Obs*R-squared	0.052725	Prob. Chi-Square(1)	0.8184

7.6. Test d'autocorrelation des erreurs

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.026376	Prob. F(2,49)	0.9740
Obs*R-squared	0.058071	Prob. Chi-Square(2)	0.9714
